

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

-----  
COMMUNE DE CHEVRY  
-----

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE**

**N° 2022-103-065**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Route de la Source, entre les numéros 1517 et 1419  
(depuis l'intersection RD89 en direction de Chevry –  
prolongation d'arrêté)**

**LE MAIRE DE CHEVRY,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

**VU** la demande faite en date du 28 octobre 2022 par SOGEA Rhône Alpes demeurant 305 rue Emile Romanet Centre Alp 38340 VOREPPE, représentée par M. Jonathan DASSE (Tél. 04 72 13 63 00),

**CONSIDÉRANT** que **les travaux de renforcement de canalisation d'eau potable** pour le compte de SOGEA Rhône Alpes sous-traitant de la Régie des Eaux Gessiennes, 200 rue E. Branly 01630 SAINT GENIS POUILLY sur la Route de la Source entre les numéros 1517 et 1419 (depuis l'intersection RD89 en direction de Chevry) ont pris du retard et afin d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise SOGEA Rhône Alpes ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu **de prolonger la durée** de réglementation de la circulation initialement accordée selon les dispositions suivantes :

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1**

La circulation sera temporairement réglementée sur la route de la Source entre les numéros 1517 et 1419 (depuis l'intersection RD89 en direction de Chevry) dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre est prolongée **jusqu'au 30 novembre 2022**.

### **ARTICLE 2**

La circulation de tous les véhicules sera interdite dans les deux sens de circulation. Un accès sera cependant maintenu pour les riverains situés dans l'emprise du chantier et les véhicules d'intervention. Il est rappelé à l'entreprise SOGEA que **la route de la Source et celle du Coillou sont interdites à la circulation des véhicules de plus de 3,5 t** et que par conséquent les véhicules de chantier concernés ne peuvent en aucun cas circuler sur cette route en direction d'Echenevex.

### ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux, **une déviation** sera mise en place et régulée par des panneaux réglementaires. Cette déviation empruntera **la RD89 (route du Creux de Naz et route de Mury) en direction de la RD984C.**

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Piétons interdits.

### ARTICLE 4

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par SOGEA Rhône Alpes (38340 VOREPPE) chargée du chantier.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée.

La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

### ARTICLE 5

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire de Chevry,

L'entreprise chargée des travaux,

Les services techniques de la commune.

L'agence routière Conseil Général à PERON,

Colonel Commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain

Pompiers

Mairie d'Echenevex

CAPG Service Déchets

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

A Chevry, le 2 novembre 2022

Le Maire,  
David MUNIER

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Chevry. The stamp contains the text 'Mairie de Chevry' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '01170' at the bottom right. A blue ink signature is written over the stamp.